

Le Comité MONEYVAL du Conseil de l'Europe retire sa déclaration publique sur la Bosnie-Herzégovine

Strasbourg, 18.09.2015 – Lors de sa 48^e réunion plénière, qui s'est tenue du 14 au 18 septembre à Strasbourg, le Comité anti-blanchiment de capitaux ([MONEYVAL](#)) du Conseil de l'Europe a décidé de retirer sa [déclaration publique](#) sur la Bosnie-Herzégovine à la suite de l'adoption en 2015 de plusieurs modifications importantes du Code pénal, qui comblent des lacunes concernant le délit de blanchiment de capitaux et le système de confiscation. Il a en outre été mis fin, pour ce pays, à la Procédure de conformité renforcée de MONEYVAL.

En réunion plénière, MONEYVAL a en outre adopté un rapport d'évaluation de quatrième cycle sur la Bosnie-Herzégovine, qui fait maintenant l'objet d'un suivi régulier accéléré. La Bosnie-Herzégovine continuera de rendre compte, dans le cadre de la procédure de quatrième cycle, du Plan d'action résultant du rapport de troisième cycle de MONEYVAL.

D'autre part, MONEYVAL a demandé aux autorités de Bosnie-Herzégovine de présenter leur premier rapport sur les progrès accomplis dans le cadre du quatrième cycle de suivi avant septembre 2016.

Historique

En avril 2011, MONEYVAL avait invité la Bosnie-Herzégovine à élaborer un plan d'action clair en réponse au rapport d'évaluation mutuelle de 2009 du troisième cycle de MONEYVAL en vue de remédier aux lacunes majeures identifiées dans son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Malgré l'adoption d'un plan d'action en 2011, la Bosnie-Herzégovine n'avait pas marqué de progrès suffisants. En conséquence, MONEYVAL avait publié une déclaration publique le 1^{er} juin 2014, révisée en septembre et décembre 2014 et en avril 2015 pour tenir compte des progrès accomplis, mais aussi pour inviter vivement la Bosnie-Herzégovine à mener le processus législatif à son terme.

La Plénière de MONEYVAL avait également décidé, lors de sa session d'avril, de renvoyer la Bosnie-Herzégovine devant le Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG) du Groupe d'action financière (GAFI), où la procédure est en cours.

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ([MONEYVAL](#)) est un organe du Conseil de l'Europe qui évalue la conformité avec les normes internationales et européennes destinées à lutter contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme, et adresse des recommandations aux autorités nationales. Vingt-huit Etats membres du Conseil de l'Europe font actuellement l'objet de procédures d'évaluation de MONEYVAL, de même qu'Israël, le Saint-Siège (y compris l'Etat de la Cité du Vatican) et les Dépendances de la Couronne britannique que sont Guernesey, l'Île de Man et Jersey.

Contact : [Jaime Rodriguez](#), Porte-parole/Attaché de presse, Tél. +33 3 90 21 47 04